

**MAIRIE DE MONTMAIN**

**Séance du Conseil Municipal le 14 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 14 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Aimé Haraux, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Mmes MOUSSET Valérie, DUHAMEL Sophie, LEMOINE Françoise, PERCHE Claudine,

MM. HARAUX Aimé, LECOURT Jacques, HÉRISSON François, MOREAU Jacky, YARD Jean-Luc, BAUDEL Aymeric, MIRIANON Cyril.

Etaient absents/excusés :

Mmes HARAUX Ludivine, GATTIN Isabelle (pouvoir M. MIRIANON),  
M COLIN Jean-Emmanuel (pouvoir M. HARAUX)

Etaient absents :

Madame Mousset Valérie a été désignée secrétaire de séance.

En préambule de la réunion, M. le Président de la séance, fait lecture d'un texte de Madame le Maire :

Pour faire suite à la déclaration de Monsieur Baudel, lors de la dernière séance, je tiens à préciser que Monsieur Haraux n'a jamais été contre le fait de vous communiquer les documents demandés, c'est moi qui ne souhaitais pas vous communiquer les documents. Monsieur Haraux, n'a fait que suivre mes instructions.

Par mail, vous nous avez demandés « Pouvez-vous me dire s'il est prévu, et le cas échéant à quelle date, une réunion de la commission urbanisme pour traiter notamment du projet de réaménagement de la place Oetzen, du projet de construction d'un bâtiment pour accueillir la crèche et le CALM, de l'opportunité d'un développement du réseau de trottoirs sur l'ensemble du territoire communal, du raccordement des pistes cyclables de la commune au réseau de la Métropole et de tout autre projet visant à l'amélioration des conditions de vie des Manémontaises et Manémontais. »

Concernant le projet de la place Oetzen, depuis la réunion du 12 décembre 2022, nous n'avons pas eu d'autre élément et il n'y a pas de réunion de prévu à ce jour.

Il n'y a pas de commission prévue pour évoquer les autres projets mentionnés dans votre mail.

Le document de présentation du projet de la place Oetzen a été remis à Monsieur Mirianon le 12 décembre lors de la réunion du conseil municipal.

Vous souhaitez avoir accès à l'ensemble des éléments financiers du CALM.

Nous allons donc vous remettre,

- Une copie du document de présentation du projet de la place Oetzen,
- Un bilan financier du CALM sur les 3 dernières années,

**M. le Président de la séance, informe qu'il n'y aura pas de question diverse, n'y de question du public en raison de l'absence de Madame le Maire.**

**1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2022.**

M. le Président de la séance demande d'approuver le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal.

Contre : 0  
Abstention : 3 (dont 1 pouvoir)  
Pour : 10 (dont 1 pouvoir)

**2. Délibération pour demander à la préfecture les autorisations pour installer un système de vidéo protection.**

M. le Président de la séance expose que dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéo protection, Il convient d'autoriser le Maire à effectuer des demandes d'autorisations à la préfecture pour installer un système de vidéo protection.

- Le projet consiste à l'installation de 6 caméras « identification de véhicules avec projecteur IR » aux emplacements suivants :
  - 1 caméra-Route de Lyons entrée ouest
  - 1 caméra Rue du Bois l'Evêque D491 entrée sud-ouest
  - 1 caméra Route de Mesnil-Raoul entrée sud-est
  - 2 caméras Route de Lyons entrée nord
  - 1 caméra Route de Lyons entrée est

M. le Président de la séance propose de passer au vote

M. MIRIANON : on a des remarques,

M. BAUDEL : on peut débattre,

M. YARD : si vous avez des remarques, vous les enverrez,

M. BAUDEL : on ne peut pas les envoyer puisqu'on n'a pas le droit de poser de questions, on nous interdit de poser des questions, ça sert à quoi de faire un conseil municipal ?

M. HARAUX : on passe au vote.

Messieurs MIRIANON et BAUDEL quittent la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les demandes d'autorisation auprès de la préfecture et autorise Madame le Maire à effectuer les demandes

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 10 (dont 1 pouvoir)

**3. Demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime au titre du « Financement des études et installations des systèmes de vidéoprotection des communes ».**

M. le Président de la séance expose que dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéo protection, la commune peut demander une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime au titre du « Financement des études et installations des systèmes de vidéoprotection des communes ».

Le taux est de 20% de la dépense subventionnable HT, le devis de la société AMBRE est de 3105.00€ HT soit 3726.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention et autorise Madame le Maire à effectuer la demande.

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	10 (dont 1 pouvoir)

La séance est levée à 19h08

M. le Président de la séance remercie les personnes qui ont assisté au Conseil